

Compte rendu de la séance du 09 avril 2021

Département de la
Charente

République Française
SAINT GERMAIN DE MONTBRON

Compte Rendu

Nombre de membres

en exercice : 11

Présents : 9

Pouvoir : 1

Votants : 10

Séance du 09 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée le 06 avril 2021, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents : Danielle COMBEAU, Françoise ARSICAUD, Isabelle CARTIER, Justine GADON, Laurent LOCUSSOL, Stéphanie MAGUIN, Jérôme MARQUES LOURENÇO, Jean Elian NADAUD, Stéphane VANACKERE.

Pouvoir : Jean-Philippe GUICHARD à Françoise ARSICAUD

Absent : Patrick DEVERS

Secrétaire de séance : Justine GADON

Vote des taux de taxes d'imposition pour les taxes foncières (TFB - TFNB)

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée de l'état de notification des bases d'imposition 2021 afin de voter les taux d'imposition pour chacune des taxes.

En 2020 taux foncier bâti 35 % - Taxe Foncière non bâti 22.59 %.

Mme Le Maire expose au conseil municipal que la Taxe d'habitation est supprimée. De plus, les taux appliqués sur la Commune de Saint Germain de Montbron par la Communauté de Commune dans le cadre du lissage des taux vont évoluer de la manière suivante :

Taux du foncier bâti : - 1.16 points

Taux du foncier non bâti : -2.37 points

Si les taux augmentent symétriquement nous obtenons :

Taux Foncier bâti 2020 : $35 + 1.16 = 36.16$ %

Taux Foncier non bâti : $22.59 + 2.37 = 24.96$ %

Cette hypothèse des taux ne peut être retenue en raison d'un TFNB supérieur au taux autorisé par les règles de lien.

Il est donc proposé pour 2021 les taux suivants :

Taux Foncier (Bâti) 36.29 %

Taux Foncier (non Bâti) 23.43 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :
de fixer les taux d'imposition pour la part communale comme suit :

1. Taxe Foncière (Bâti) : 36.29 %
2. Taxe Foncière (non bâti) : 23.43 %

- Autorise Madame le Maire à signer l'état de notification des taux correspondants pour l'année 2021.

Vote du BP 2021

Madame le maire présente le budget primitif 2021 aux membres du Conseil Municipal :

Fonctionnement Dépenses : 461 030.38 €
Fonctionnement Recettes : 461 030.38 €

Investissement Dépenses : 713 229.76 €
Investissement Recettes : 713 229.76 €

Après en avoir débattu le conseil municipal approuve le budget primitif à 6 pour et 4 abstentions (Proposition faite par la commission finances à l'article 6232 Fêtes et cérémonies la somme de 10 000€ proposition du maire 4000€).

Adhésion de la commune de Chasseneuil sur Bonnieure au SIAEP du Karst de la Charente

Exposé :

Madame le Maire indique au conseil municipal que le Comité Syndical du Syndicat du Karst de la Charente s'est prononcé favorablement, par délibération du 24 mars 2021 sur la demande d'adhésion formulée par la commune de Chasseneuil sur Bonnieure, à compter du 1^{er} janvier 2022

Elle rappelle que conformément au code général des collectivités territoriales, les demandes d'adhésion doivent également être approuvées par délibération des communes membres du syndicat, à la majorité qualifiée.

L'adhésion de cette commune est soumise à l'accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population, y compris les conseils municipaux des communes dont la population est supérieure au quart de la population concernée.

L'adhésion de ces communes devra ensuite être prononcée par arrêté du préfet.

Madame le Maire propose de délibérer favorablement à la demande d'adhésion formulée par la commune de Chasseneuil sur Bonnieure.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'adhésion de la commune de Chasseneuil sur Bonnieure à compter du 1^{er} janvier 2022 au SIAEP du Karst de la Charente.

Questions diverses

Le comptable du trésor propose de faire le prêt pour les travaux de la salle des fêtes sur une durée plus longue à savoir 20 ans. Sinon la capacité d'autofinancement de la commune risque d'être trop impactée. Une nouvelle demande de proposition va être demandé au Crédit Mutuel.

Fin de séance 20 h 30